

De part et d'autre du Pacifique, nous avons intérêt à ce que le mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique contribue à réaliser nos objectifs en matière de libéralisation du commerce. Nos deux pays ont grandement intérêt à revitaliser leurs liens avec l'Europe, éventuellement par la négociation d'un accord de libre-échange transatlantique. J'ai déjà mentionné notre adhésion commune au projet d'instaurer le libre-échange dans les Amériques.

Plus près de nous, le Canada et les États-Unis ont une longue tradition de coopération, tant au niveau des gouvernements que des entreprises. Nous partageons les mêmes buts et les mêmes points de vue sur bien des questions. Ensemble, nous avons déjà fait des progrès considérables vers la libéralisation des échanges et des investissements, mais il reste encore beaucoup à faire.

Il faut modifier notre façon de résoudre les difficultés qui nous opposent. Les vieux remèdes comme les droits antidumping et compensateurs n'ont aucun sens dans une zone de libre-échange, comme les Néo-Zélandais et les Australiens l'ont constaté dans leur propre zone. Le recours aux mesures antidumping est dépassé, dans n'importe quelle zone de libre-échange.

La plupart des producteurs considèrent l'Amérique du Nord comme un marché unique et intégré, où les produits franchissent la frontière à plusieurs reprises à diverses étapes de leur fabrication. Malheureusement, en raison des lois antidumping, ce qui est considéré comme pratique normale lorsqu'on vend à Portland (Maine) des produits fabriqués à Boston, ne l'est plus lorsqu'on vend ces mêmes produits à Halifax (Nouvelle-Écosse). Cette anomalie réduit les acquis de l'ALENA et nuit à la compétitivité des producteurs nord-américains, non seulement sur le marché intérieur, mais à l'échelle planétaire.

Ayant créé un marché nord-américain, nos gouvernements doivent permettre aux entreprises d'en cueillir les fruits. En perpétuant des pratiques désuètes, nous nous cantonnons dans une situation de conflit, ce qui occasionne des retards et des pertes d'efficacité qui n'apportent rien de bon à personne et vont à l'encontre de nos objectifs.

La correction de ces anomalies doit demeurer au centre de nos priorités. Nous avons constitué des groupes de travail sur les recours commerciaux et les avons chargés de définir les solutions possibles d'ici la fin de l'année. Nous avons amorcé des discussions plus précises avec les États-Unis sur le commerce transfrontière des céréales, de l'acier et du bois de sciage pour voir s'il serait aussi possible d'atténuer les tensions au niveau sectoriel.